



Marché de Noël - Bourse aux jouets et puériculture
Dimanche 13 novembre 2022 de 10h à 18h
Gymnase du Bicheret (salle intérieure) - 77700 CHESSY



Fiche d'inscription Bourse aux jouets et puériculture

(au plus tard le 07 novembre 2022)

Par courrier : Mairie de Chessy - 32, rue Charles de Gaulle - 77700 CHESSY

Tarif : 5 € l'emplacement de 2 mètres linéaires / Maximum : 4 ml, soit 10€.

La Présidente du Comité des Fêtes de Chessy, à cette occasion, donne l'autorisation à :

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail (pour confirmation de l'inscription) :

Téléphone :

Afin d'occuper temporairement un emplacement de mètres, défini par l'organisatrice.

Cette autorisation est délivrée à titre exceptionnel pour la seule journée du dimanche 13 novembre 2022 de 8 heures à 19 heures.

EMPLACEMENT : 1 table et 2 chaises.

PIECES A JOINDRE au présent formulaire :

Copie d'une pièce d'identité recto/verso

Chèque de € à l'ordre du Comité des Fêtes de Chessy (ou espèces, si dépôt directement dans la boîte aux lettres de la Mairie)

Installation des exposants : de 8h à 9h30 / Heures d'ouverture au public : de 10h à 18 h.

Fait à Chessy, le

Signature :



Marché de Noël - Bourse aux jouets et puériculture
Dimanche 13 novembre 2022 de 10h à 18h
Gymnase du Bicheret (salle intérieure) - 77700 CHESSY



REGLEMENT

Bourse aux jouets et puériculture

Admission :

- La Bourse aux jouets et puériculture est réservée aux particuliers dont l'inscription aura été acceptée.

- Toute inscription validée par le Comité des Fêtes devient définitive et vaut acceptation du présent règlement.

Validation de l'inscription, par mail du Comité des Fêtes, après réception de l'inscription complète.

Annulation de l'inscription sur présentation d'un certificat médical ou bulletin d'hospitalisation.

Obligations et droits de l'exposant :

- L'exposant est tenu de respecter scrupuleusement l'emplacement délimité par son inscription. A défaut, il risque de se voir déplacer voire refuser d'exposer.
- L'exposant est prié de laisser son emplacement complètement propre.
- L'exposant est responsable de l'installation de son stand.

Obligations et droits du Comité des Fêtes de Chessy :

- Le Comité des Fêtes se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.
- Le Comité des Fêtes établit le plan de la manifestation et délimite les emplacements.
- Le Comité des Fêtes se réserve le droit de modifier l'installation, s'il la juge non conforme.
- Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par l'exposant, pour quelque cause que ce soit et notamment, pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré, sinistre quelconque, manquement aux droits et obligations de l'exposant.